

Commune de l'ILE-TUDY



4 rue de la Mairie

29 980 ILE-TUDY.

Tél 02.98.56.42.57

Fax 02.98.56.36.26

mairie.iletudy@wanadoo.fr

COMMUNE DE L'ILE-TUDY

MISSION D'ETUDE GEOTECHNIQUE

POUR LA REALISATION D'UNE LIAISON ENTRE LA PLAGE ET LA RUE DES ROCHERS

# Règlement et cahier des charges de Consultation

Date et heure limites de remise des offres :

Le Vendredi 20 janvier 2017 à 14 H 00 en mairie de l'ILE TUDY

Maîtrise d'oeuvre :



Atelier Lieu-Dit 11 rue Pierre Caussy 29000 QUIMPER Tél 02.98.64.93.31 [-querelou.jacques@wanadoo.fr](mailto:querelou.jacques@wanadoo.fr)

Bureau d'études B3i 105 rue de Siam 29200 BREST [Tél 02.98.44.12.08](tel:02.98.44.12.08) – [b3i.brest@b3i.fr](mailto:b3i.brest@b3i.fr)

# 1. OBJET DU MARCHÉ – INDICATIONS GÉNÉRALES

## 1.1. OBJET DU MARCHÉ

La Commune d'Ile Tudy envisage la réalisation d'une aire naturelle de stationnement de Pen ar Truck, une voie verte et **la liaison entre la plage et la rue des Rochers**.

Le présent marché a pour objet de recueillir les informations géologiques et géotechniques nécessaires à la conception et à la réalisation de **la liaison à la rue des Rochers** par un ouvrage de type plancher en bois de type Ipé ou composite de type KLP ancré au sol..

L'ouvrage sera d'une largeur de 2.50m avec une pente inférieure à 4 %, la hauteur de chute n'excédera pas 40 cm .

L'entreprise devra procéder à un premier dimensionnement de la structure et des fondations de ces ouvrages.

Le projet est soumis aux vagues et aux conditions littorales exposées.

L'étude, de niveau Avant Projet comprendra la réalisation d'une mission de type G1-G2 stade AVP au sens de la norme NF P 94-500 de décembre 2006, à savoir une reconnaissance géotechnique sur la longueur du tracé, une enquête documentaire sur le cadre géotechnique spécifique du site et l'existence d'avoisinants, définir au programme d'investigations géotechniques spécifiques le réaliser, en exploiter les résultats, fournir un rapport avec un modèle géologique préliminaire, certains principes généraux et une première identification des risques, un premier dimensionnement de l'ancrage de l'ouvrage, l'établissement des préconisations de terrassement et des reconnaissances géotechniques complémentaires à effectuer pour le niveau projet.

Tous les travaux décrits au présent CCTP sont soumis aux prescriptions des documents suivants :

- les normes d'essais géotechniques en vigueur ;
- le décret du 8 janvier 1965, et textes d'application modifié par le décret du 6 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité des travaux de BTP.

## **1.2. INDICATIONS GÉNÉRALES**

### **1.2.1. Description du projet**

L'ouvrage sera d'un linéaire d'environ 45 ml pour une largeur de 2.50m

### **1.2.2. Plans et documents joints**

Les documents joints au présent CCTP sont donnés à titre d'information pour faciliter la préparation et le dépouillement des essais de la campagne de reconnaissance.

Il est joint :

- un plan de situation du site d'intervention.
- Un plan de masse
- Une coupe type de l'ouvrage

## **2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

### **2.1. GÉNÉRALITÉS**

L'opération projetée consiste en la réalisation d'une reconnaissance géotechnique de niveau Avant-Projet.

#### **2.1.1. Préparation de l'intervention**

Les opérations préparatoires consistent en une réunion de lancement de l'opération entre le bureau d'étude de sols retenu et le maître d'ouvrage.

Le prestataire de sondages retenu devra effectuer les Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT), auprès des concessionnaires de réseaux, ainsi que les visites sur site pour vérifier le positionnement de ces derniers.

Le prestataire de sondages retenu devra effectuer les demandes d'arrêtés de voiries et/ou de stationnement. Ces demandes seront transmises au moins deux (2) semaines à l'avance au Maître d'ouvrage, ce qui nécessite une organisation et une planification soignées de l'opération.

### **2.1.2. Interventions sur site**

Sur le terrain, la mission assignée à l'Entrepreneur est de type G1-G2 en référence à la norme NF P 94-500 de décembre 2006. Les prestations à la charge de l'entrepreneur sont les suivantes :

- des sondages de reconnaissance;
- des essais forage ;

Tous les forages et essais seront dûment repérés en altimétrie et en planimétrie au démarrage du forage par rapport à un point singulier (angle ou seuil de bâtiment, borne topographique). Les plans topographiques seront fournis au prestataire.

La profondeur et le positionnement des sondages devront être repérés avec une incertitude de 10 cm.

L'Entrepreneur est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité du chantier et à la santé des travailleurs pouvant s'appliquer à l'opération notamment le Fascicule ED 631 édité par l'INRS, et intitulé : « 7 – sondeuses de reconnaissance ».

### **2.1.3. Signalisation provisoire et balisage du chantier**

La signalisation provisoire du matériel et des engins de chantier incombe au titulaire du marché. Il devra notamment assurer la signalisation

. La signalisation du chantier devra correspondre selon les cas de figures aux prescriptions contenues dans le document « signalisation temporaire, Voirie Urbaine, Manuel du chef de chantier, volume trois » édité par le CERTU en 2003, hors mise en place de déviation.

Pour chaque sondage nécessitant une intervention de plus de 2 heures ou l'utilisation d'un fluide de forage, ce dernier devra s'effectuer à l'abri de barrières de protections ceinturant la zone d'intervention.

### **2.1.4. Remise en état des zones d'intervention**

Ces opérations de remises en état consisteront à reboucher l'ensemble des sondages, à l'exception des piézomètres, avec les matériaux extraits ou des matériaux d'apport en cas de lacunes suite à des prélèvements.

Les abords des forages devront faire aussi l'objet d'un nettoyage après travaux, et les déchets devront être évacués en dépôt autorisé.

### **2.1.5. Prestations intellectuelles**

Les prestations intellectuelles de l'Entrepreneur sont de type Avant-Projet soit G1-G2 en référence à la norme NFP 94-500 de classification des missions géotechniques de décembre 2006. Ces prestations comprendront l'établissement d'un rapport de sol dont le contenu est détaillé au chapitre 2.11.

#### **2.1.6. Amenée et repli des matériels et mise en station**

Il est prévu une amenée et repli du matériel de sondage, pour l'ensemble de l'opération, quel que soit le type de sondages.

Le déplacement d'un point de sondage à l'autre doit être compris dans le prix mise en station. Ce prix sera le même quel que soit le type de sondages.

#### **2.1.7. Implantation des points de sondages**

L'implantation des sondages réalisée par l'entrepreneur, conformément aux plans qui seront fournis, devra être soumise à l'avis du Maître d'ouvrage ou de son représentant. Cette validation n'exonère en rien la responsabilité de l'entrepreneur vis à vis de la détérioration de réseaux enterrés.

Tous les forages seront dûment repérés en altimétrie et en planimétrie par rapport à un point singulier.

La position et la profondeur des sondages seront repérées avec une précision du décimètre.

Les points de sondages et profils réalisés seront reportés par l'Entrepreneur sur un plan au 1000<sup>ème</sup>, à partir de fichiers informatiques au format Autocad fournis par le Maître d'ouvrage.

#### **2.1.8. Tenue d'un cahier de forages et d'essais**

La tenue d'un cahier de forages et d'essais rassemblant tous les éléments caractérisant le déroulement des travaux est obligatoire. Il devra comporter notamment : les dates ainsi que les heures d'arrivée et de départ du chantier, les durées de mises en place de la sondeuse, les avancements quotidiens, les durées et les motifs des arrêts, les difficultés rencontrées lors des forages ou des essais, comme les feuilles d'essais pressiométriques conformes à celle figurant dans la norme.

Ce document renseigné quotidiennement devra pouvoir être présenté sur le terrain au Contrôle du Maître d'ouvrage ou de son représentant, lors de chacune de ses visites ; l'exemplaire original lui étant remis avec les résultats mis au net.

## 2.1.9. Présentation du rapport géotechnique

### Consistance du rapport d'étude Mission G1-G2 d'Avant-Projet.

Le rapport de sol présentera :

- les documents suivants relatifs à l'étude :
  - les méthodes et matériels utilisés pour réaliser les sondages ;
  - le positionnement exact des sondages en X, Y, Z ;
  - les feuilles d'essais ;
  - l'interprétation géologique
  - les documents photographiques des carottes de sol ou roches ;
  - les coupes de sondages raccordées aux cotes NGF;
  - le relevé des difficultés éventuellement rencontrées lors de forages ;
  - les vues en plan : elles comprennent les extraits de la carte I.G.N. (ou des relevés plus précis) et de la carte géologique du site sur lequel on a situé le projet ;
  - les résultats interprétés des essais et des mesures in-situ et en laboratoire ;
  - l'incidence du projet sur l'hydrogéologie locale,
  - les conditions de réalisation des terrassements (rippabilité, déroctage, présence de la nappe phréatique...),
  - L'entreprise devra procéder à un premier dimensionnement de la structure et des fondations de ces ouvrages.

L'ensemble de ces données sera transmis sur rapport informatique.

## 3. PRESENTATION DES OFFRES

### 3.1. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est délivré gratuitement.

La Collectivité cessera d'expédier des dossiers de consultation 4 jours (calendaires) avant la date limite de remise des offres (en revanche, les candidats auront la possibilité de venir les retirer sur place.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées par eux** :

#### A – Dossier administratif

##### 1- Les déclarations ou attestations sur l'honneur

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une lettre de candidature ou bien l'imprimé DC4.
- Une déclaration sur l'honneur, établie par le candidat, pour justifier :
  - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - o Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail.
- A titre facultatif, une adresse courriel aux fins de communication d'éléments relatifs à la consultation pour la procédure dématérialisée.

##### 2 - Les capacités financières de l'entreprise

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Les attestations d'assurances en cours de validité seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

## **B – Dossier Offre**

### 1- Un projet de marché :

- un Acte d'Engagement (A.E.) : cadre ci-joint à compléter.
- le présent cahier des charges : à viser avec cachet de l'entreprise
- un détail estimatif chiffré.

### 2- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il **devra** y être joint :

- les références et capacités de l'entreprise :
  - présentation d'une liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- le délai d'exécution et le délai d'intervention à compter de l'ordre de service.
- la nature et le montant des prestations que l'entrepreneur envisage de sous-traiter ;
- les moyens en personnel et en matériels mis en œuvre pour la prestation (nombre et composition des équipes, encadrement sur le site, en études et en laboratoire) ;
- les dispositions prévues pour assurer la qualité sur les chantiers (préparation des sondages, signalisation, remise en état des sites, moyens prévus pour l'autocontrôle ; démarche qualité) ;
- l'expérience professionnelle du responsable de la prestation de service ;
- les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et moyens techniques qui seront utilisés (déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché) ;
- une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Les critères qui seront pris en compte, lors de l'attribution du marché :

- valeur technique de l'offre : 50 %
- prix des prestations : 50 %

### Critère valeur technique :

Les candidats seront notés après analyse classique suivant les pièces suivantes :

- Le mémoire justificatif noté sur 50
  - le délai d'intervention
  - le délai d'exécution
  - les références du candidat, portant sur des prestations analogues que le présent marché
  - les moyens en personnel et en matériels
  - les dispositions prévues pour assurer la qualité sur les chantiers
  - l'expérience professionnelle du responsable de la prestation de service
  - les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et moyens techniques qui seront utilisés
  - une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier

**Accepté par l'Entrepreneur,  
Soussigné,**

**A ....., le**